



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions de travail

Question écrite n° 98531

Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'action « Non au harcèlement » qu'elle a lancée et qui fait l'objet de critiques de plagiat. En effet, par communiqué de presse du mardi 7 avril 2016, Fabrice Bach, fondateur de l'AJED (Association juridique pour l'égalité en droit) attirait l'attention des médias sur un éventuel plagiat. Cette association avait proposé en 2012 des solutions pour lutter contre le harcèlement au travail. L'intitulé de l'action « Non au Harcèlement » avait été adressé au cabinet de la ministre des droits des femmes et au cabinet du ministre du travail. Le projet consistait à organiser une journée nationale pour dire « Non au Harcèlement », tous les mois de septembre, associée à un site Internet pour diffuser de l'information ainsi qu'une plate-forme téléphonique pour recueillir les témoignages, avec la possibilité d'accompagner les victimes. Or Mme la ministre a présenté le jeudi 5 novembre 2015 la première journée nationale « Non au harcèlement ». Le 9 mai 2016, elle récompensait dix lauréats de la troisième édition du concours national « Non au harcèlement ». Depuis le lancement de cette opération par le Gouvernement, les administrateurs de l'association AJED considèrent qu'ils ont été plagiés par le Gouvernement. Il souhaite connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98531

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 août 2016](#), page 7292

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)